



**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juin 2019

20190611 - 1 Plan communal de sauvegarde – Intervention de Monsieur Pierre FREY - Chef de projet de l'Association EGEE à STRASBOURG

Le Maire salue la présence de Monsieur Pierre FREY - Chef de projet de l'Association EGEE à STRASBOURG et son associé, et leur souhaite la bienvenue en Mairie de LOHR.

Monsieur Pierre FREY informe les conseillers que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, repris dans le Code de la sécurité intérieure article L 731-3, est venue réaffirmer le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'une situation de crise, qu'elle soit d'origine naturelle ou technologique.

Monsieur Pierre FREY explique au Conseil Municipal que pour faire face à des risques majeurs ou à d'autres situations exceptionnelles, le Maire a la responsabilité de se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS) et d'en maintenir son caractère opérationnel. Le PCS permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un événement de sécurité civile. Il organise la réponse de proximité en prenant en compte l'information, l'alerte et le soutien aux populations ainsi que la mise en œuvre des premières mesures d'urgence et l'appui aux services de secours jusqu'au retour à la normale. Le PCS est le maillon local de la sécurité civile qui permet aux élus de faire face à la crise.

Le Conseil Municipal est très intéressé par l'élaboration d'un PCS et souhaite le mette en place l'année prochaine après les élections municipales.

20190611 - 2 Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 avril 2019

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du 15 avril 2019.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal sus-cité à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Bail avec l'Association « J2A BARBELL CLUB »
- Motion de soutien à la population retraitée

Le Maire propose également d'ajourner un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Choix d'une entreprise pour les travaux de fermeture du préau de l'Ecole Primaire.

20190611 - 3 Devis relatif à la mise en place d'un plan communal de sauvegarde

Après avoir entendu la présentation du projet de la mise en place d'un plan communal de sauvegarde par Monsieur Pierre FREY - Chef de projet de l'Association EGEE à STRASBOURG, le Maire informe le Conseil Municipal du coût de la prestation, à savoir 2 800,00 € TTC pour 8 interventions, soit 350,00 € l'intervention.

Les 8 interventions sont les suivantes :

- 5 réunions PCC – DICRIM
- 2 réunions simulation
- 1 réunion de clôture.

Le Conseil Municipal prend acte de toutes ces informations et décide de reporter la mise en place de ce projet après les élections municipales.

20190611 - 4 Nouvelles dispositions concernant le fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin)

Le Maire fait lecture aux conseillers d'un courrier du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin).

Vu la sollicitation croissante du SDIS pour destructions de nids d'hyménoptères en 2018 (guêpes, frelons...), à compter du 1^{er} mai 2019, toutes les interventions de ce type feront l'objet d'une demande de participation financière auprès du redevable, qu'il s'agisse de particuliers, de structures privées ou publiques.

Cette participation, qui ne couvre de loin pas l'intégralité des frais engagés par le SDIS, a été fixée à 50,00 € et à 80,00 € en cas d'envoi de moyens spécialisés (échelle aérienne...).

Le Conseil Municipal prend acte de ces nouvelles dispositions concernant le fonctionnement du SDIS.

20190611 - 5 Nouvelles propositions d'horaires de bus pour le ramassage des élèves lors de la prochaine rentrée scolaire

Afin d'éviter une surveillance des élèves par les enseignants au-delà de leurs heures d'enseignement, Monsieur Nicolas BUCHER – Conseiller Pédagogique sur demande de la directrice du RPI LOHR/OTTWILLER/SIEWILLER a réalisé un projet de nouveaux horaires (transports et classes). Ce projet permet également d'augmenter la pause méridienne de 5mn.

Lors du Conseil d'Ecole du 14 juin 2019 à 18H à SIEWILLER ce point figurera à l'ordre du jour de la réunion et s'il recueille l'adhésion de la majorité des membres, les nouveaux horaires de bus et classe pourraient être appliqués lors de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide de valider ces horaires. (En annexe les nouveaux horaires proposés), pour les proposer au Conseil Régional GRAND EST.

20190611 - 6 Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- la nécessité pour la Commune de LOHR de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1er :

La Commune de LOHR charge le Centre de gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 :

Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Commune de LOHR puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2020.

20190611 - 7 Convention de participation pour le risque de prévoyance avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin en date du 26 février 2019 ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

DONNE mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- Montant net annuel en euro par agent : 120,00 €
- Ce qui représente un montant net mensuel en euro par agent de 10,00 €

AUTORISE le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20190611 - 8 Location du logement au-dessus de l'Ecole Maternelle

Etant donné que l'ancien locataire a manifesté le désir de quitter le logement au-dessus de l'Ecole Maternelle pour le 1^{er} juillet 2019,

Le Conseil Municipal décide :

de louer le logement au-dessus de l'Ecole Maternelle, en bail conventionné, pour une durée de trois ans renouvelable, à Monsieur Marius ENSMINGER et Madame Gabrielle KNAPPE, avec effet du 15 juillet 2019, aux conditions suivantes :

- loyer mensuel de 371,14 €, perçu à terme échu,
- provision mensuelle de 80,00 € pour dépenses de chauffage,
- dépôt de garantie égal à un mois de loyer en principal.

Les locaux loués font l'objet d'une convention conclue entre l'Etat et le bailleur, en application de l'article L. 351-2 (2° et 3°) du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 97-535 du 28 mai 1997) portant réforme de l'aide au logement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail avec les nouveaux locataires, ainsi que toute pièce y afférent.

20190611 - 9 Devis relatif au remplacement des brides de fixation de la petite cloche de l'Eglise Protestante

Le Maire soumet à l'appréciation des membres du Conseil Municipal un devis réalisé par la société BODET à 67550 VENDENHEIM concernant le remplacement des brides de fixation de la petite cloche de l'Eglise Protestante pour un montant de 830,00 € H.T., soit 996,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis établi par société BODET et autorise le Maire à signer le devis.

20190611 - 10 Acquisition d'une licence IV de débit de boissons

Le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que Monsieur Benjamin COUSIN, membre de l'Association « LOHR ANIMATION » a accepté de suivre la formation au permis d'exploitation de 20 heures sur 3 jours à ILLKICH-GRAFFENSTADEN afin que la commune puisse acquérir la licence IV de débit de boissons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide les propositions du Maire
- accepte de prendre en charge les frais de déplacement de Monsieur Benjamin COUSIN liés à cette opération (repas et frais kilométriques)
- autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Formation Professionnelle UMIH FORMATION à 75007 PARIS
- accepte le devis du Centre de Formation Professionnelle UMIH FORMATION à 75007 PARIS pour un montant de 590,00 € H.T., soit 708,00 € T.T.C.

20190611 - 11 Bail avec l'Association « J2A BARBELL CLUB »

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail avec l'association sportive de CROSSFIT « J2A BARBELL CLUB » dont le siège social est fixé au 9, rue de Petersbach à 67290 LOHR s'achève le 31 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de reconduire le bail à compter du 1^{er} août 2019 jusqu'au 31 juillet 2020
- de fixer le loyer à 250,00 € par mois par 6 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE. Le dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer, soit 250,00 €. Les frais d'électricité, eau et assainissement sont à la charge du locataire
- d'autoriser le Maire à signer le bail ainsi que toutes les pièces y afférentes.

20190611 - 12 Motion de soutien à la population retraitée

Nous, élus de la Commune de LOHR dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- la hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la Commune de LOHR.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités dont une centaine de milliers dans notre département du Bas-Rhin.

20190611- 13 Divers

Sous le point « Divers », Monsieur le Maire informe les conseillers des points suivants :

- un projet de résidence seniors MARPA à SIEWILLER est à l'étude réalisée par la MSA et l'Association APIS
- une imprimante pour la bibliothèque ainsi qu'un souffleur pour la commune ont été acquis
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été rejeté par le Préfet qui a suivi l'avis négatif de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- suite aux problèmes liés aux aboiements de ses chiens, Madame MOSER Chantal s'est doté d'un collier anti-aboiements
- le secrétariat de la Mairie est fermé du 08 juillet au 15 juillet 2019 et du 17 septembre au 24 septembre 2019
- il y un projet de regroupement des pompiers de LOHR avec le Centre de Secours de PETERSBACH en cours
- l'arrêt de bus supplémentaire rue du Stade à SIEWILER a été refusé, vu que la Commune n'a pas la possibilité de le mettre en conformité par rapport à la réglementation accessibilité PMR, comme l'exige le Conseil Régional GRAND EST.

* * * * *